

**Vous aussi,  
devenez membre  
des  
commissions.  
Rejoignez-nous !**

**Appréhendez !**

Les futurs projets de norme,

**Prenez part !**

Au contenu des futures  
normes,

**Commentez !**

Les projets en consultation,

**Participez !**

Aux réunions des commis-  
sions françaises

**Devenez Expert  
Européen !**

Et allez défendre les posi-  
tions stratégiques françaises

## Situation des Documents Techniques Unifiés (D.T.U.) Bois

Le **NF DTU 31.2 Bâtiments à ossature bois** a fait l'objet d'un travail profond de révision depuis sa dernière publication en 2011. Le document fait désormais près de 350 pages. Compte tenu des modifications significatives dont il a fait l'objet, il a été décidé de l'envoyer en enquête publique longue. Chacun va ainsi pouvoir faire ses commentaires sur le texte du mois d'août jusqu'au mois d'octobre. Pour cela il faut se connecter sur le site de l'AFNOR : Norminfo.afnor.org .

Le **NF DTU 51.4 Platelages extérieurs en bois** devrait partir en enquête publique au dernier trimestre de cette année. Le document a lui aussi été profondément remanié et son champ d'application a été revu. Le **NF DTU 51.2 Parquets collés** doit également être envoyé en enquête en fin d'année.

Son champ d'application a été étendu à la mise en œuvre sur planchers chauffants et réversibles et plusieurs points ont été revus pour prendre en compte l'évolution de l'état de l'art.



Le **NF DTU 31.1 Charpentes en bois** a été publié fin juin.

Le **NF DTU 31.4 Façades à ossature bois** est en cours de rédaction. Les réunions avaient été reportées en attendant l'envoi en enquête du NF DTU 31.2 car de nombreux débats portaient sur les mêmes thématiques.

Le travail devrait donc redémarrer en octobre.

Le travail de révision des **NF DTU 51.1 Pose des parquets à clouer**, **NF DTU 51.11 Pose flottante des par-**

**quets contrecollés**, et **NF DTU 51.3 Planchers en bois ou en panneaux à base de bois** doit débuter en fin d'année. Les deux premiers documents seront révisés pour les mettre en cohérence avec le NF DTU 51.2. Le dernier devrait quant à lui faire l'objet d'une révision plus profonde.

## Agenda des prochaines Commissions

**BF 063 Menuiseries bois**  
17 juillet, 10h00-17h00 (à l'UFME)

**BF 002 Structures bois**  
30 août, 14h00-17h00

**BF 006 Parquets**  
27 juillet, 10h00-17h00 (à la FNB)  
13 septembre, 10h00-17h00  
3 octobre, 09h30-17h00 (à la FNB)

**BF 088 Chaîne de contrôle**  
20 septembre, 09h30-13h00 (à l'ATIBT)

**CEN/TC 38 Durabilité**  
16 novembre, 09h00-17h00

**DTU 51-2 Parquets à coller**  
5 décembre, 09h30-17h00

## Révision du Règlement Produits de Construction

Le Règlement Produits de Construction (RPC) qui permet l'apposition du marquage CE sur les produits faisant l'objet d'une norme harmonisée est entré en vigueur en 2013 après son adoption en 2011. La Commission Européenne a depuis fait évaluer la mise en place de ce règlement et ses conséquences sur le marché de la construction par le biais de plusieurs rapports.

Elle propose aujourd'hui trois grands scénarii pour la suite.

La première proposition est de ne rien changer au règlement actuel malgré les difficultés rencontrées. Les Etats Membres devraient alors accepter d'interpréter uniformément les exigences

du règlement pour le rendre plus souple.



Le dernier scénario propose à l'inverse de supprimer le RPC et de revenir à la Reconnaissance Mutuelle. Ce scénario extrême supprimerait le marquage CE et rendrait les normes d'application complètement volontaire, annulant ainsi les efforts faits depuis 1989 par les fabricants européens de produits

La Commission Européenne

préconise d'utiliser un scénario intermédiaire, comportant trois options plus ou moins contraignantes. Elle invite les parties prenantes à se prononcer sur le choix d'un des cinq scénarii.

Afin de connaître l'opinion des parties prenantes sur ce sujet elle ouvre donc une enquête publique à laquelle chacun peut répondre jusqu'au **18 juillet**. Toute personne souhaitant s'exprimer sur ce sujet est invitée à le faire en s'enregistrant et en transmettant ses commentaires sur le site internet de cette consultation à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/initiatives/ares-2017-3070078\\_en](http://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/initiatives/ares-2017-3070078_en)



## Quoi de neuf ?

### Classement visuel

La norme NF B52-001 relative au classement visuel des bois destinés à être utilisés en structure a été soumise à enquête pour d'une part fusionner les nombreux amendements dont elle faisait l'objet et d'autre part introduire le Pin d'Alep.

Les commentaires issus de cette enquête ont été partiellement dépouillés. Une nouvelle réunion de-

vrait permettre de finaliser les deux parties de cette norme et de les publier.



### Chaîne de Contrôle

Le Comité Technique ISO/PC 287 devait se réunir mi octobre à Berlin pour dépouiller les commentaires issus de l'enquête DIS. La date ne convenait finalement pas à plusieurs membres participant à cette commission car située en même temps qu'un événement majeur de FSC. Une nouvelle date et un nouveau lieu devaient être définis bientôt.

## Normes produits de structure utilisant des colles

Le groupe de travail en charge des normes relatives aux produits de structure utilisant des colles travaille sur plusieurs normes importantes.

La révision de la norme EN 14080 *Lamellés collés* pour la rendre conforme au RPC est le sujet principal qui occupe l'énergie de ce groupe.

Un autre sujet concerne la création d'une norme collage qui regrouperait toutes les exigences que l'on trouve actuellement dans les différentes normes harmonisées afin d'alléger ces dernières et surtout d'éviter de devoir réviser l'ensemble de ces normes lors d'une modification.

L'EN 16351 *Bois lamellés croisés (CLT)* va être révisée afin de permettre sa citation au JOUE et ainsi autoriser l'application du marquage CE sur les produits correspondants.

Enfin, doit débiter la création d'une partie 2 à l'EN 14080 pour couvrir les lamellés collés utilisant des essences feuillues.



## Normadico : Publication des normes européennes

A l'issue d'un vote formel positif, les normes européennes ont vocation à être publiées en France.

Pour cela, elles font l'objet d'une ratification par le CEN et suivent plusieurs étapes avec des dates et délais spécifiques.

La DAV (date of availability) intervient environ un mois après la ratification et donne le départ aux autres phases. Au niveau français la norme est alors pré-publiée en version anglaise.

La DOP (date of publication) intervient 6 mois après la DAV. C'est-à-dire que les organismes nationaux de normalisation doivent reprendre la norme dans leur collection nationale dans les 6 mois en la publiant. En France, il est nécessaire pour cela que la norme soit homologuée. La réglementation oblige à cette fin à ce que la publication soit faite en français. Le Ministère français peut en effet s'opposer à son homologation si cette condition

n'est pas remplie. La version française vient alors se substituer à la version anglaise pré-publiée.

La DOW (date of withdrawal) intervient 21 mois après la DAV pour les produits de construction. Elle peut néanmoins être étendue à 36 mois dans des cas particuliers. A cette date, les normes françaises ou les parties de norme redondantes ou contradictoires avec la norme européenne sont supprimées.

## Publications



**NF ISO 13061-13** : Méthodes d'essais sur petites éprouvettes de bois sans défauts—Détermination des retraits radial et tangentiel  
Février 2017

**NF ISO 13061-14** : Méthodes d'essais sur petites éprouvettes de bois sans défauts—Détermination du retrait volumique  
Février 2017

**NF EN 14322** : Panneaux surfacés mélaminés pour usages intérieurs—Définition, exigences et classification  
Avril 2017

**NF EN 14323** : Panneaux surfacés mélaminés pour usages intérieurs—Méthodes d'essais  
Mai 2017

**NF EN 16784** : Structures en bois—Méthodes d'essai—Détermination du comportement à long terme des éléments de fixation de type tige, revêtus ou non  
Juin 2017

**Les normes sont disponibles sur la boutique en ligne AFNOR**  
<http://www.boutique.afnor.org/normes>

## Site BNBA



### Nouvelle page internet du BNBA

La page internet du BNBA a été revue pour mieux répondre aux préoccupations des acteurs de la normalisation.

On y trouve toujours les publications du BNBA (Newsletters et Rapports de situation des différents secteurs). Désormais, on peut aussi y consulter le calendrier des réunions à venir ainsi que les enquêtes publiques en cours. Une série de liens vers des documents importants ou les sites des autres bureaux de normalisation de la construction y sont également disponibles.  
<http://fcba.fr/content/bureau-de-normalisation-bois-et-ameublement>



BUREAU  
DE NORMALISATION  
BOIS ET AMEUBLEMENT

### Bureau de Normalisation Bois et Ameublement

10, rue Galilée - 77420 Champs sur Marne  
Tel. : 01 72 84 96 53 - Mél : [bnba@fcba.fr](mailto:bnba@fcba.fr)

Contact : Ambre LE FERREC / Guillaume ROUSSELET  
Tél. : 01 72 84 96 55 / 01 72 84 96 54  
Mél : [ambre.leferrec@fcba.fr](mailto:ambre.leferrec@fcba.fr) / [guillaume.rousselet@fcba.fr](mailto:guillaume.rousselet@fcba.fr)